

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 895

4 mai 2011

SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l.	Sevirosa Officina S.à r.l.	42955	42960
Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.	S.G. Lux S.à r.l.	42953	42925
Bain Capital SHIP S.à r.l.	S.G. Lux S.à r.l.	42914	42929
Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l.	Silven Properties S.à r.l.	42914	42938
Burogest Luxembourg S.A.	Société de Gestion Internationale S.à r.l.	42951	42960
Fashion Finance S.A.	Société Immobilière ING Luxembourg S.à r.l.	42930	42960
Les Champs Ducal Sàrl	Sparinvest S.A.	42930	42939
MDCP VI Barometer S.à r.l.	S.P.D.I. Soparfi S.A.	42940	42929
Paloma S.A.	Steinfort PropCo Sàrl	42936	42923
Preferred Investments S.à r.l.	Support Science International S.à r.l.	42946	42930
Prima Luce S.A.	Swiss & Global Advisory S.A.	42950	42938
RE Swimwear S.à r.l.	Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A.	42925	42939
Reton Invest S.A.	Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A.	42932	42939
Rianvest Holding S.A. SPF	Switch On A.s.b.l.	42926	42934
Sapphire Actipark 2 S.à r.l.	Tamara SPF S.A.	42931	42960
Sapphire Ile de France 1 S.à r.l.	The North S.à r.l.	42931	42925
Sapphire Lyon 1 S.à r.l.	Turkana S.A.	42932	42932
Select Commerce S.A.	West End Building Material S.à r.l.	42946	42960
Serfina S.à r.l.	Xena S.A.	42950	42939
Serfina S.à r.l.	Xena S.A.	42950	42926
SES Astra			
SES Astra Services Europe S.A.			

Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.324.937,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.591.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 21 janvier 2010, numéro de dépôt L100010251.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011040095/15.

(110044396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Bain Capital SHIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 158.673.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Bain Capital WP Integral L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnership in Cayman Islands under number WK-43383

here represented by Mrs Linda Harroch, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 27 January 2011.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Bain Capital SHIP S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the Municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than

the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st of January and ends on the 31st of December each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand (12,000) shares have been subscribed by "Bain Capital WP Integral L.P.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Phil LOUGHLIN, managing director, born on 10 September 1967 in Missouri, United States of America, residing at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, United States of America;

- Mr. Robin MARSHALL, director, born on 5 June 1970 in Paisley, UK, with professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London, United Kingdom W1J 8AJ; and

Mrs. Ailbhe JENNINGS, director, born on 27 March 1963 in Eireannach, Ireland, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Bain Capital WP Integral L.P.", un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnership in Cayman Islands sous le numéro WK-43383,

ici représentée par Madame Linda Harroch, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 janvier 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de «Bain Capital SHIP S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil de Gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille Livres Sterling (GBP 12,000.-), représenté par douze mille (12.000) parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Bain Capital WP Integral L.P.», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille (12.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille Livre Sterling (GBP 12.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Phil LOUGHLIN, administrateur, né le 10 septembre 1967 dans le Missouri, USA, demeurant au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA;
 - Monsieur Robin MARSHALL, administrateur, né le 5 juin 1970 à Paisley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Devonshire House, Mayfair Place, Londres, UK W1J 8AJ; et
 - Madame Ailbhe JENNINGS, administrateur, née le 27 mars 1963 à Eireannach, Irlande, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 février 2011. Relation: EAC/2011/1519. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011019428/480.

(110023508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Steinfort PropCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 155.794.

In the year two thousand eleven, on the eighteenth day of January.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

there appeared:

Vintage Real Estate Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company), duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue des Primeurs L-2361 Luxembourg,

here represented by Mrs Muriel Sosnowski, by virtue of a proxy "ne varietur" given under private seal, and Mr. John Simon Morrey, both having a professional address at 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by Mrs Muriel Sosnowski, Mr. John Simon Morrey and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual member of "Steinfort Propco Sàrl", a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary of September 28th, 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2134 on October 11th, 2010, which articles of association have not yet been amended.

- that the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "agenda"):

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of € 5,000 so as to raise it from its current amount of € 83,000 to € 88,000 by the issue of 5,000 new corporate units with a par value of € 1 each, subject to the payment of a global share premium in the amount of € 45,000;

2. Subscription and payment by the sole actual member "Vintage Real Estate Holdco Sàrl" of 5,000 new corporate units by way of a contribution in cash of an amount of € 50,000;

3. Subsequent amendment of the first phrase of article 6 of the company's articles of association in order to reflect the new corporate capital of the company pursuant to the above resolutions; and

- that it waives any prior convening notice right; and

- that it has adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the company by an amount of five thousand euros (€ 5,000) so as to raise it from its current amount of eighty-three thousand euros (€ 83,000) to the amount of eighty-eight thousand euros (€ 88,000) by the issue of five thousand (5,000) new corporate units with a par value of one euro (€ 1) each (the "new corporate units") subject to the payment of a global share premium in the amount of forty five thousand euros (€ 45,000) (the "share premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash of fifty thousand euros (€ 50,000).

Second resolution

Thereupon intervenes "Vintage Real Estate Holdco Sàrl", represented as stated above.

"Vintage Real Estate Holdco Sàrl" declares to subscribe the new corporate units as indicated above, subject to the payment of the share premium as indicated above.

The cash amount of € 50,000 has been blocked on the bank account of the company and a proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first phrase of article 6 of the company's articles of association, which shall then be read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at eighty-eight thousand euros (88,000.- EUR), consisting of eighty-eight thousand (88,000) corporate units in registered form with a par value of one euro (1.- EUR) each".

Costs

the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euros (€ 1,400).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten Januar.

Vor dem Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch.

SIND ERSCHIENEN

„Vintage Real Estate HoldCo S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Geschäftssitz in 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, hier vertreten durch Frau Muriel Sosnowski, auf Grund einer privatschriftlichen „ne varietur“ Vollmacht und Herrn John Simon Morrey, beide mit geschäftlicher Adresse in 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch Frau Muriel Sosnowski, Herrn John Simon Morrey und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass sie die aktuelle alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "Steinfort PropCo Sàrl" ist, eine société à responsabilité limitée, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch amtierenden Notar, mit Amtssitz in Mersch, am 28. September 2010, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 2134 vom 11. October 2010, deren Satzungen noch nicht abgeändert wurden.

- dass die Tagesordnung, über welche sie im Voraus in Kenntnis gesetzt wurde, wie folgt lautet:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um € 5.000 um es von seinem jetzigen Betrag von € 83.000 auf € 88.000 zu bringen, durch Ausgabe von 5.000 neuen Gesellschaftsanteilen von jeweils € 1, zuzüglich eines Aufgeldes in Höhe von € 45.000;

2. Zeichnung und Einzahlung durch die alleinige aktuelle Gesellschafterin „Vintage Real Estate Holdco Sàrl“ der 5.000 neuen Gesellschaftsanteile mittels Bareinzahlung in Höhe von € 50.000;

3. Abänderung von Artikel 6, Absatz 1 der Satzungen um diese in Einklang mit vorhergehenden Beschlüssen zu bringen, sowie

- dass auf jedwede vorherige formelle Einladung verzichtet wird;

und

- dass folgende Beschlüsse angenommen sind:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um fünftausend Euro (€ 5.000) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von dreiundachtzigtausend Euro (€ 83.000) auf achtundachtzigtausend Euro (€ 88.000) zu bringen, durch Ausgabe von (fünftausend) 5.000 neuen Gesellschaftsanteilen von jeweils einem Euro (€ 1), zuzüglich eines Aufgeldes in Höhe von fünfundvierzigtausend Euro (€ 45.000), gesamt bar einzahlbar in Höhe von fünfzigtausend Euro (€ 50.000).

Zweiter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Die alleinige Gesellschafterin „Vintage Real Estate Holdco Sàrl“, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt die neuen Gesellschaftsanteile zu zeichnen und sie vollständig in bar einzuzahlen, zuzüglich des erwähnten Aufgeldes.

Der Gesamtbetrag in Höhe von fünfzigtausend Euro (€ 50.000) wurde auf dem Bankkonto der Gesellschaft blockiert und steht nunmehr derselben vollständig zur Verfügung, was dem unterzeichnenden Notar belegt wurde.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt die Abänderung von Artikel 6, Absatz 1 der Satzungen um diese in Einklang mit vorhergehenden Beschlüssen zu bringen.

Artikel 6, Absatz 1 der Satzungen lautet nunmehr wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtundachtzigtausend Euro (88.000,- EUR), aufgeteilt in achtundachtzigtausend (88.000) registrierte Anteile von jeweils einem Euro (1,- EUR)“

Kosten

Die Kosten welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen sind, werden auf zirka eintausendvierhundert Euro (€ 1.400) abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar welcher die deutsche Sprache kennt, erklärt dass auf Antrag der erschienenen Parteien gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Verlangen der Parteien ist im Falle einer Abweichung der beiden Fassungen die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Mersch.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, hat dieser mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: S. MORREY, M. SOSNOWSKI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 janvier 2011. Relation: MER / 2011 / 123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023180/114.

(110027968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

RE Swimwear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.607.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.598.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 11 mars 2011

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Caroline Apostol de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 10 mars 2011.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer à compter du 11 mars 2011 et pour une durée indéterminée Marie Amet-Hermès, deumeurant au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Swimwear S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011039869/17.

(110044581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

S.G. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.516.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des Associés tenue le 10 mars 2011

Suite aux cessions intervenues ce jour, les parts sociales sont réparties comme suit entre les associés:

1) la société SAJA INVESTMENTS S.A.

ayant son siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg:

soixante-seize parts sociales: 76

2) Madame Mylène DOBOSZ épouse SCHIDLER

29, rue des Aubépines

F-57310 BERTRANGE: vingt-quatre parts sociales 24

Total: cent parts sociales 100

Référence de publication: 2011039880/16.

(110044175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

The North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 7, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 149.159.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039923/10.

(110044102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Xena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XENA S.A.

Référence de publication: 2011039946/10.

(110044427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Rianvest Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 680.671,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.311.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of December,

Before us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

the sole shareholder of Rianvest Holding S.A. SPF, a public company limited by shares, corporation for the management of family assets (société anonyme, société de gestion de patrimoine familial), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Netherlands Antilles, whose registered office, principal establishment and central administration was transferred from Curaçao, the Netherlands Antilles, to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on June 30, 2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1715, dated August 23, 2010, on page 82287 (the Company).

The meeting is chaired by Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the meeting (the Secretary) and the meeting elects Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company represented at this meeting, and the number of shares of the Company it holds, are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. The agenda of this meeting is as follows:

1. acknowledgement of the resolutions taken by the board of directors of the Company on October 29, 2010 and the merger proposal adopted by the board of directors of the Company on October 29, 2010 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2466, dated November 16, 2010, page 118353 (the Merger Proposal);

2. approval of the merger between the Company, Rogiervest Holding S.A., a public company limited by shares (société anonyme), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 80.094 (Rogiervest) and Eleonora Holding S.A., a public company limited by shares (société anonyme), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 31.106 (Eleonora), whereby following their dissolution without liquidation, Rogiervest and Eleonora will transfer to the Company all of their assets and liabilities in accordance with Article 274 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

3. acknowledgement that, as a result of the Merger, the Company will receive all assets and liabilities of Rogiervest and Eleonora, in accordance with the terms of Merger Proposal;

4. acknowledgement that, from an accounting point of view, the operations of Rogiervest and Eleonora will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from September 30, 2010;

5. acknowledgement that the Merger will only be effective vis-à-vis third parties after the publication of the present deed, as prescribed by Article 9 of the Law;

6. acknowledgement that the books, records, files and other documents of Rogiervest and Eleonora will be kept at the registered office of the Company during the legal period of five years;

7. granting of special proxies; and

8. miscellaneous.

II. The sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resolutions taken by the board of directors of the Company on October 29, 2010 and the adoption of the Merger Proposal.

Second resolution

The sole shareholder resolves to approve the Merger, as described in the Merger Proposal.

Third resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge that, as a result of the Merger, the Company will receive all assets and liabilities of Rogiervest and Eleonora, in accordance with the Merger Proposal.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge that, from an accounting point of view, the operations of Rogiervest and Eleonora will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from September 30, 2010.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge that the Merger will only be effective vis-à-vis third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge that the books, records, files and other documents pertaining to Rogiervest and Eleonora will be kept at the registered office of the Company during the legal period of five years.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to empower and authorise each of Mr. Hans de Graaf, Mrs. Nancy Bleumer and Mr. Philippe Toussaint, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states, in accordance with article 271(2) of the Law, that he has verified and certified the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand four hundred Euros (6,400.- EUR)..

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de décembre,

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

l'actionnaire unique de Rianvest Holding S.A. SPF, une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, constituée selon les lois des Antilles Néerlandaises, dont le siège

social, le principal établissement et l'administration centrale ont été transférés de Curaçao, les Antilles Néerlandaises à la Ville de Luxembourg sans dissolution mais au contraire avec pleine continuité légale et sociale, en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 30 juin 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1715 du 23 août 2010, page 82287 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire de l'assemblée (le Secrétaire) et l'Assemblée choisit Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés ci-après comme le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société représenté à cette assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. prises d'acte des décisions du conseil d'administration de la Société du 29 octobre 2010 et du projet de fusion adopté par le conseil d'administration de la Société le 29 octobre 2010 et publié au Mémorial C, Sociétés et Associations, numéro 2466 daté du 16 novembre 2010, page 118353 (le Projet de Fusion);

2. approbation de la fusion entre la Société, Rogiervest Holding S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.094 (Rogiervest) et Eleonora Holding S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.106 (Eleonora) par laquelle suivant leur dissolution sans liquidation, Rogiervest et Eleonora transféreront à la Société tous leurs actifs et passifs conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

3. prise d'acte que, en conséquence de la Fusion, la Société recevra tous les actifs et passifs de Rogiervest et Eleonora conformément aux modalités du Projet de Fusion;

4. prise d'acte que, d'un point de vue comptable, les opérations de Rogiervest et Eleonora seront traitées comme ayant été effectuées pour le compte de la Société à compter du 30 septembre 2010;

5. prise d'acte que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication du présent acte, tel que le prévoit l'Article 9 de la Loi;

6. prise d'acte que les livres, registres, dossiers et autres documents de Rogiervest et Eleonora seront conservés au siège social de la Société durant la période légale de cinq ans;

7. octroi de procurations spéciales; et

8. divers.

II. L'actionnaire unique de la Société a pris des décisions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de prendre acte des décisions du conseil d'administration de la Société du 29 octobre 2010 et de l'adoption du Projet de Fusion.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver la Fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de prendre acte que, en conséquence de la Fusion, la Société recevra tous les actifs et passifs de Rogiervest et Eleonora conformément au Projet de Fusion.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de prendre acte que, d'un point de vue comptable, les opérations de Rogiervest et Eleonora seront traitées comme ayant été effectuées pour le compte de la Société à compter du 30 septembre 2010.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de prendre acte que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication du présent acte tel que le prévoit l'Article 9 de la Loi.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de prendre acte que les livres, registres, dossiers et autres documents de Rogiervest et Eleonora seront conservés au siège social de la Société durant la période légale de cinq ans.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de donner pouvoir et d'autoriser chacun de M. Hans de Graaf, Mme Nancy Bleumer et M. Philippe Toussaint, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est estimé à environ six mille quatre cents Euros (6.400.- EUR).

Le notaire, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de l'acte aux membres du bureau, ils ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58416. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022529/171.

(110025896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

S.G. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.516.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des Associés tenue le 10 mars 2011

Suite aux cessions intervenues ce jour, les parts sociales sont réparties comme suit entre l'associé:
la société SAJA INVESTMENTS S.A.

ayant son siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg:

cent parts sociales:	100
Total: cent parts sociales	100

Référence de publication: 2011039881/13.

(110044411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

S.P.D.I. Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.437.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.03.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011039882/12.

(110044013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Les Champs Ducal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 56, rue des Légionnaires.
R.C.S. Luxembourg B 148.805.

—
Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2010

1-) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 26 novembre 2010, que l'un des associés de la société LES CHAMPS DUCAL S.à.r.l.:

Monsieur Aboubekr SENHADJI, demeurant à L-3932 Mondercange, 90 rue de Limpach,
cède

à Monsieur Lahouari MANSOURI, demeurant à F-57100 Thionville (France), 45, Allée Bel Air, la totalité des parts sociales qu'ils détiennent dans la société LES CHAMPS DUCAL S.à.r.l.,
soit 50 parts (cinquante)

Suite à cette cession, Monsieur Lahouari MANSOURI, devient associé unique de la société.

2-) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Aboubekr SENHADJI de son poste de gérant administratif.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Tétange au siège de la société.

Fait à Tétange, le 26 novembre 2010.

SENHADJI / MANSOURI.

Référence de publication: 2011041023/20.

(110046369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Support Science International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.496.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Support Science International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011039895/11.

(110044552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Fashion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.772.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme SANTORINI S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 34358,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme FASHION FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71772, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 septembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 915 du 2 décembre 1999 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société et tous les engagements de la Société connus et inconnus à l'heure actuelle.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2011. Relation GRE/2011/219. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023555/50.

(110027879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Sapphire Actipark 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 24.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.791.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 2 Mars 2011 que la société Aviva Investors Properties Europe S.A. ayant son siège au 34, Avenue de La Liberté, L-1930, Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B140875, a été nommée au poste de gérante de la Société avec effet au 2 Mars 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 Mars 2011.

Référence de publication: 2011039883/13.

(110044561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Sapphire Ile de France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 78.650,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.794.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 2 Mars 2011 que la société Aviva Investors Properties Europe S.A. ayant son siège au 34, Avenue de La Liberté, L-1930, Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B140875, a été nommée au poste de gérante de la Société avec effet au 2 Mars 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 Mars 2011.

Référence de publication: 2011039884/14.

(110044448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Sapphire Lyon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 101.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.792.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 2 Mars 2011 que la société Aviva Investors Properties Europe S.A. ayant son siège au 34, Avenue de La Liberté, L-1930, Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B140875, a été nommée au poste de gérante de la Société avec effet au 2 Mars 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 Mars 2011.

Référence de publication: 2011039885/14.

(110044560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Turkana S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.080.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration du 17 mars 2011 a décidé de fixer avec effet immédiat le siège social de la Société au:
- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Pour TURKANA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011039930/13.

(110044255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Reton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 28.674.

—
L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "RETON INVEST S.A.", (matr. 1988 4006 964), avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} juillet 1988, publié au Mémorial C, numéro 281 de 1988,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire Georges D'Huart, en date du 4 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 693 du 6 mai 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 28674.

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Hans-Joachim RUPP, commerçant, né à Düsseldorf (Allemagne), le 30 juillet 1937, demeurant à CH-3718 Kandersteg, 3, Schwandstraße.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen, et comme scrutateur Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux cents (200) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1.- Transfert de siège vers L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss et modification de l'article 2 des statuts;

2.- Extension de l'objet social, suppression de la référence à la loi du 31 juillet 1929 dans l'objet social et modification de l'article 4 des statuts;

3.- Augmentation du capital d'un montant de cinquante mille (50.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros à cent mille euros (EUR 100.000,-) par émission de 200 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, de sorte que le capital social sera désormais de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre cent (400) actions sans valeur nominale.

- 4.- Modification de l'article 5 des statuts;
5. - Modification de l'article 6 des statuts;
6. - Modification de l'article 12 des statuts;
- 7.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- 8.- Confirmation du mandat de l'administrateur unique;
- 9.- Nomination d'un nouveau commissaire;
- 10.- Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg-Ville vers L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de supprimer la référence à la loi du 31 juillet 1929 et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le négoce, ainsi que l'importation et l'exportation d'acier, de métaux, de tubes et tuyaux, de machines-outils, d'oeuvres d'art et le commerce en général de marchandises généralement quelconques.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, à la gestion, à l'administration et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a également pour objet l'acquisition, l'exploitation, la location, la mise en valeur et la cession d'immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante mille (50.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros à cent mille euros (EUR 100.000,-) par émission de 200 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, de sorte que le capital social sera désormais de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre cent (400) actions sans valeur nominale.

Souscription du capital

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par l'actionnaire unique, au moyen de versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000,00) représenté par quatre cent (400) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** En cas d'existence d'un actionnaire unique, la société peut être gérée par un administrateur unique.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres, au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué. En cas d'administrateur unique, la société se trouve engagée par la signature individuelle de celui-ci.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet au 09 novembre 2010, des administrateurs Messieurs Guy HORNICK et Luc HANSEN et du commissaire aux comptes, la société anonyme "AUDIEX S.A.", et leur confère pleine et entière décharge.

Huitième résolution

L'assemblée confirme, à l'unanimité, le mandat de l'administrateur unique, Monsieur Hans Joachim RUPP, né à Düsseldorf (Allemagne), le 30 juillet 1937, demeurant à CH-3718 Kandersteg, Schwandstrafle 3. Son mandat prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015.

Neuvième résolution

L'assemblée nomme, avec effet au 09 novembre 2010 et à l'unanimité des voix, comme commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée "FN-SERVICES S.à r.l.", avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.183. Son mandat prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ 850,- EUR.

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.-J. RUPP, G. HESS, M. REBIEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2010. DIE/2010/12033. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Ettelbruck, le 1^{er} février 2011.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2011022649/118.

(110026022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Switch On A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 8.635.

— STATUTS

Les soussignés:

1° Hervé FOSSET, chef d'entreprise, domicilié professionnellement au Luxembourg

2° Gérald PASQUIER, juriste, domicilié professionnellement au Luxembourg

3° Erwin SOTIRI, juriste, domicilié professionnellement au Luxembourg

et toutes personnes qui auront adhéré aux présents statuts, forment par les présentes une association conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée («la Loi»), et établissent les statuts de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. L'Association est dénommée: Switch On A.s.b.l.

Art. 2. But. Le but de l'Association est d'organiser toutes activités, au Luxembourg et à l'étranger, susceptibles de promouvoir le développement de relations commerciales, économiques, financières, fiscales, juridiques, scientifiques, culturelles, pédagogiques et humanitaires entre entités économiques et personnes physiques établies au Luxembourg ou ayant des intérêts se rapportant au Luxembourg.

Art. 3. Siège. Le siège de l'Association est fixé à Luxembourg Ville 70 Grand Rue L-1660 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration a le choix de l'immeuble où le siège est établi et peut le transférer dans la même ville.

Art. 4. Durée. L'Association est créée pour une durée indéterminée. Son exercice financier est l'année civile.

Art. 5. Membres. L'Association est composée:

1. de ses membres fondateurs listés dans les présents statuts;
2. de membres actifs qui peuvent adhérer conformément aux conditions d'adhésion; et
3. de membres honoraires, qui peuvent être nommés par le Conseil d'Administration.

Les membres fondateurs sont irrévocables.

Les membres fondateurs et membres actifs constituent ensemble les «membres associés».

Le nombre de membres associés est illimité, mais il ne peut être inférieur à trois. Toute personne physique ou morale peut s'y adjoindre en qualité de membre associé conformément aux objectifs de l'Association.

La liste des membres visée à l'article 10 de la Loi doit être complétée dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'année sociale.

Art. 6. Conditions d'adhésion. Pour devenir membre actif de l'Association, il faut être présenté au Conseil d'Administration par un membre et recueillir l'accord du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration établit des critères d'adhésion.

Le Conseil d'Administration peut refuser la qualité de membre actif à titre discrétionnaire.

Le Conseil d'Administration décide de la nomination de membres honoraires selon les mêmes conditions de procédure que pour les membres associés.

Art. 7. Cotisations. Les cotisations annuelles des membres ne peuvent excéder deux cent cinquante euros pour les membres associés (EUR 250.-).

Le Conseil d'Administration détermine les montants annuels pour chaque catégorie de membres.

Les membres honoraires sont dispensés de cotisation.

Article. 8. Démission, Radiation. La qualité de membre de l'Association se perd:

1° par la démission;

2° au décès; ou

3° par la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, le membre intéressé ayant été préalablement entendu. Lorsque le Conseil d'Administration procède à un vote de radiation, la voix de la personne faisant l'objet de la demande de radiation n'est pas prise en compte dans le calcul des membres présents ou représentés et ne peut pas voter.

Art. 9. Ressources. Les ressources de l'Association se composent:

1. des cotisations de ses membres;
2. des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou les collectivités publiques;
3. du revenu de ses biens;
4. des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association; et
5. de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

L'Association peut, en jouissance ou en propriété, détenir un quelconque bien immeuble ou meuble nécessaire ou utile à la réalisation de son objet.

Art. 10. Conseil d'Administration. L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé des membres fondateurs et d'un maximum de trois membres actifs élus pour deux ans par l'Assemblée Générale. Les membres sortant sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres et pour deux ans un Président, un Trésorier et un Secrétaire. A la discrétion du Conseil d'Administration, un Vice-Président peut également être désigné par le Président.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter moyennant une procuration écrite.

Le Conseil d'Administration peut désigner des comités consultatifs.

Le Conseil d'Administration se réunit (i) sur convocation par e-mail, courrier ou fax du Président ou (ii) sur demande formulée par e-mail courrier ou fax de deux de ses membres, aussi fréquemment que les intérêts de l'Association l'exigent.

Ses délibérations sont uniquement valables si une moitié de ses membres est présente, et si au moins un membre fondateur est présent. Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix de ses membres présents ou représentés.

Le Président, ou en son absence le Vice-Président, préside aux débats et a voix prépondérante lors du vote des résolutions.

Si la moitié des membres n'est pas présente ou représentée à une première réunion, il peut être notifié le jour-même par e-mail la convocation d'une seconde réunion pouvant être tenue au plus tôt trois jours calendaires après la date de notification, et qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à condition que le Président ou le Vice-Président y soit présent.

Chaque membre fondateur peut exercer à titre discrétionnaire un droit de véto à l'occasion de tout vote.

Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas réservé par la Loi ou par les présents statuts aux Assemblées Générales. Il convoque ces dernières et en détermine l'ordre du jour.

L'Association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, dont celle du Président, ou, à son défaut, du Vice-Président.

En matière financière, le Trésorier pourra engager valablement l'Association, jusqu'à concurrence d'un montant absolu de 500,- Euros, par sa seule signature.

Art. 11. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale représente l'ensemble des membres.

Elle a lieu annuellement au cours des [six] premiers mois de l'année.

Tout membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif moyennant une procuration écrite.

Les convocations de l'Assemblée Générale sont communiquées à l'ensemble de ses membres au moins deux semaines avant leur tenue par e-mail, courrier ou fax.

Les résolutions de l'Assemblée Générale sont communiquées par e-mail, fax ou voie postale à l'ensemble de ses membres dans le mois suivant sa tenue.

Dans le silence des statuts, les parties font référence aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 de la Loi du 21 avril 1928 en ce qui concerne les pouvoirs et délibérations de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Amendements des statuts. Les présents statuts peuvent uniquement être amendés par les votes conformes, à la majorité de deux tiers, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale convoquée et tenue conformément aux modalités et conditions prévues aux Articles 8 et 20 de la Loi du 21 avril 1928

Art. 13. Dissolution et Liquidation. Dans l'hypothèse d'une dissolution de l'Association, le Conseil d'Administration sera responsable de la liquidation de ses avoirs. Les avoirs seront transmis à l'une des Associations ou institutions qui poursuivent des objectifs semblables à ceux énumérés à l'Article 2.

Par acte sous seing privé entre:

Luxembourg le 26 janvier 2011.

Hervé FOSSET / Gérald PASQUIER / Erwin SOTIRI

Référence de publication: 2011023299/98.

(110027298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Paloma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 154.184.

L'an deux mille onze, le deux février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «PALOMA S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.184, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1669 du 17 août 2010. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Joseph Delrée, avec adresse professionnelle à Clervaux.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel Dias, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions de la Société d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est

régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, avec effet immédiat.

2. Modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er} et de l'article 21, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4. Révocation des trois administrateurs actuels de la société à savoir Monsieur Alain HEINZ, Monsieur Jean-Pascal CARUSO et de Madame Samba KANE avec effet immédiat.

5. Nomination de trois nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

6. Revocation du commissaire aux comptes actuel à savoir HOCHÉ PARTNERS TRUST SERVICES S.A. avec effet immédiat.

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

8. Insertion d'un nouvel alinéa 3 à l'article 12 des statuts concernant le pouvoir de signature.

9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, avec effet immédiat.

En conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} et l'article 21, alinéa 1^{er} des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Clervaux.»

« **Art. 21. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Clervaux, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en y ajoutant la consultance immobilière.

En conséquence les deux premiers alinéas de l'article 4 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéas 1 et 2.** La société a pour objet la consultance et la promotion immobilière.

La société a en outre pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les trois administrateurs actuels de la société à savoir Monsieur Alain HEINZ, Monsieur Jean-Pascal CARUSO et de Madame Samba KANE avec effet immédiat.

Par vote spécial, elle leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2016:

a) Monsieur José Luis BOUSONO, Administrateur, né le 3 mai 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-1380 Lasne, rue de Caturia 14;

b) Monsieur Grégory Jean-Marie MAQUET, Administrateur, né le 2 mars 1970 à Charleroi (Belgique), demeurant à SP (Espagne) – 07800 Ibiza, rue Calle Benizamid, 8/15;

c) DUMA LUXEMBOURG S.A., enregistrée au RCS sous le n° B 118.104 et avec siège social à Rue de Mühlenbach 127, L-2168 Luxembourg.

Par ailleurs Monsieur Grégory Jean-Marie MAQUET, préqualifié, est nommé au poste d'administrateur-délégué pour une durée de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Il pourra en cette qualité valablement engager la société par sa seule signature.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction avec effet immédiat, à savoir:

HOCHE PARTNERS TRUST SERVICES S.A.

Par vote spécial, elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2016:

INNOVATRUST S.à r.l., R.C.B. Numéro122.580, avec siège social à 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel alinéa 3 à l'article 12 des statuts concernant le pouvoir de signature. Cet alinéa aura la teneur suivante:

« **Art. 12. Alinéa 3.** La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J. Delrée, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2011. Relation: LAC/2011/6009. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021221/110.

(110024938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Silven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039888/9.

(110044033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Swiss & Global Advisory S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039897/9.

(110044700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Sparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.400.

Zur Einregistrierung im Handelsregister - Adresse Michael Albrechtslund

Sehr geehrte Damen und Herren,

wie gewünscht bestätigen wir Ihnen hiermit die folgende Anschrift von Herrn Michael Albrechtslund:

Michael Albrechtslund

Bolbrovaenge 45

DK-2960 Rungstedt Kyst

Dänemark

Bei Rückfragen stehen wir Ihnen gern zur Verfügung und bitten um Aktualisierung der entsprechenden Registerinträge.

16. März 2011.

Henrik Lind-Groenbaek / Dirk Schulze

Managing Director / Deputy Managing Director

Référence de publication: 2011040055/19.

(110043822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.535.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache am 15. März 2011 um 16.00 Uhr

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Andrew Hanges, Michel Malpas und Martin Jufer bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2012 zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt weiterhin, Herrn Yvon Lauret, wohnhaft in 58, rue Glesener L-1630 Luxembourg, und Herrn Michele Porro, wohnhaft in im Bäumlacher 14 CH-8602 Wangen, als neue Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2012 zu ernennen.

Die Generalversammlung ernennt weiterhin KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2011039898/17.

(110044699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039899/9.

(110044701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Xena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.510.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 mars 2011:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société de:
 - Mademoiselle Célia Cerdeira, né le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Mike Abreu Pais, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XENA S.A.

Référence de publication: 2011039947/17.

(110044428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

MDCP VI Barometer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.849,88.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.481.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Madison Dearborn Capital Partners VI-A, L.P., a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at 160, Greentree Drive, 19904 Dover, Delaware, United States of America and registered with the Companies Register of Delaware under number 4441559,

here represented by Paul Witte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MDGP VI Barometer S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office address at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred two Euro and eighty-nine Cent (EUR 12,502.89), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.481, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, of 22 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1710 dated 11 September 2008 (the "Company").

III. The Company's articles of association (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Paul Bettingen, aforementioned, dated 3 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2905 dated 5 December 2008.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To create two (2) different classes of shares, namely ordinary shares (the "Ordinary Shares") and class A shares (the "Class A Shares").

2. To reclassify the existing one million two hundred fifty thousand two hundred eighty-nine (1,250,289) shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each, into one million two hundred fifty thousand two hundred eighty-nine (1,250,289) Ordinary Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each.

3. To increase the share capital of the Company by an amount of forty-six thousand three hundred forty-six Euro and ninety-nine Cent (EUR 46,346.99) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred two Euro and eighty-nine Cent (EUR 12,502.89) represented by one million two hundred fifty thousand two hundred eighty-nine (1,250,289) Ordinary Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each, to fiftyeight thousand eight hundred forty-nine Euro and eighty-eight cent (EUR 58,849.88), represented by two million fifty-four thousand two hundred sixtysix (2,054,266) Ordinary Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each and three million eight hundred thirty thousand seven hundred twenty-two (3,830,722) Class A Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each.

4. To issue, with payment of a total share premium of eight hundred eighty-four thousand sixty-one Euro (EUR 884,061.-), (i) eight hundred three thousand nine hundred seventy-seven (803,977) new Ordinary Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each (the "New Ordinary Shares") and (ii) three million eight hundred thirty thousand seven hundred twenty-two (3,830,722) Class A Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each (the "New Class A Shares"), all having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed amended article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles").

5. To accept the subscription of the newly issued shares as follows:

- The New Ordinary Shares by Madison Dearborn Capital Partners VI-A, L.P., a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at 160, Greentree Drive, 19904 Dover, Delaware, United States of America and registered with the Companies Register of Delaware under number 4441559 (the "Sole Shareholder") with

payment of a share premium of eight hundred eighty-four thousand sixty-one Euro (EUR 884,061.-), by a contribution in kind consisting of a receivable in a total amount of eight hundred ninety-two thousand one hundred Euro and seventy-seven Cent (EUR 892,100.77) (the “Receivable 1”), and allocation of the New Ordinary Shares to the Sole Shareholder; and

- The New Class A Shares by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of a part of a receivable having a total amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-), whereof an amount of thirty-eight thousand three hundred seven Euro and twenty-two Cent (EUR 38,307.22) is contributed (the “Receivable 2”), and allocation of the New Class A Shares to the Sole Shareholder.

6. To determine the rights attached to each class of shares of the Company and subsequently amend articles 6.1 and 13.1 last paragraph of the Articles, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company’s share capital is fixed at fifty-eight thousand eight hundred forty-nine Euro and eighty-eight Cent (EUR 58,849.88) represented by (i) two million fifty-four thousand two hundred sixty-six (2,054,266) Ordinary Shares and (ii) three million eight hundred thirty thousand seven hundred twenty-two (3,830,722) Class A Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up. The Ordinary Shares and the Class A Shares shall together be referred to as the “Shares”.

As regards profits, on a return of capital on liquidation, reduction of capital or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be applied in the following manner and order of priority:

(a) first, the holders of Ordinary Shares shall be paid the proceeds resulting from the investment(s) made by the Company financed through the issuance of such Ordinary Shares proportionately to their respective subscription to Ordinary Shares; and

(b) second, the holders of Ordinary Shares and the holders of Class A Shares shall be paid the remaining amount proportionately to their respective shareholding in the Company.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”

“ Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to article 6.1 of the Articles.”

7. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create two (2) different classes of shares, namely Ordinary Shares and Class A Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reclassify the existing one million two hundred fifty thousand two hundred eighty-nine (1,250,289) shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each, into one million two hundred fifty thousand two hundred eighty-nine (1,250,289) Ordinary Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of forty-six thousand three hundred forty-six Euro and ninety-nine Cent (EUR 46,346.99) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred two Euro and eighty-nine Cent (EUR 12,502.89) represented by one million two hundred fifty thousand two hundred eighty-nine (1,250,289) Ordinary Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each, to fifty-eight thousand eight hundred forty-nine Euro and eighty-eight cent (EUR 58,849.88) represented by two million fifty-four thousand two hundred sixty-six (2,054,266) Ordinary Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each and three million eight hundred thirty thousand seven hundred twenty-two (3,830,722) Class A Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of eight hundred eighty-four thousand sixty-one Euro (EUR 884,061.-), (i) eight hundred three thousand nine hundred seventy-seven (803,977) New Ordinary Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each and (ii) three million eight hundred thirty thousand seven hundred twenty-two (3,830,722) New Class A Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro

(EUR 0.01) each, all having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed amended article 6 of the Articles.

Subscription/Payment

There now appeared Paul Witte, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the newly issued shares as follows:

- The New Ordinary Shares, with payment of a share premium in a total amount of eight hundred eighty-four thousand sixty-one Euro (EUR 884,061.-), and to make payment in full for such New Ordinary Shares by a contribution in kind consisting of the Receivable 1 (the "Contribution 1") held by the Sole Shareholder against MDCP VI Barometer II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office address at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro and forty-seven Cent (EUR 12,500.47), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.480 ("MDCP VI Barometer II") for a net aggregate amount of eight hundred ninety-two thousand one hundred Euro and seventy-seven Cent (EUR 892,100.77); and

- The New Class A Shares, and to make payment in full for such New Class A Shares by a contribution in kind consisting of the Receivable 2 (the "Contribution 2") held by the Sole Shareholder against the Company for a net aggregate amount of thirty-eight thousand three hundred seven Euro and twentytwo Cent (EUR 38,307.22).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that (i) the Receivable 1 and (ii) the Receivable 2 contributed in kind are free of any lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of (i) the Receivable 1 and (ii) the Receivable 2 to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of (i) the Contribution 1 and (ii) the Contribution 2 has been given to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution 1 and the Contribution 2 has been certified on the date hereof on the basis of a pro forma balance sheet of the Company and a declaration of recipient company issued by the board of managers (conseil de gérance) of the Company on the date hereof, which will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to determine the rights attached to each class of shares of the Company and subsequently amend articles 6.1 and 13.1 last paragraph of the Articles, which shall now read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at fifty-eight thousand eight hundred forty-nine Euro and eighty-eight Cent (EUR 58,849.88) represented by (i) two million fifty-four thousand two hundred sixty-six (2,054,266) Ordinary Shares and (ii) three million eight hundred thirty thousand seven hundred twenty-two (3,830,722) Class A Shares, with a nominal value of zero point zero one Euro (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up. The Ordinary Shares and the Class A Shares shall together be referred to as the "Shares".

As regards profits, on a return of capital on liquidation, reduction of capital or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be applied in the following manner and order of priority:

(a) first, the holders of Ordinary Shares shall be paid the proceeds resulting from the investment(s) made by the Company financed through the issuance of such Ordinary Shares proportionately to their respective subscription to Ordinary Shares; and

(b) second, the holders of Ordinary Shares and the holders of Class A Shares shall be paid the remaining amount proportionately to their respective shareholding in the Company.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

" Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to article 6.1 of the Articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madison Dearborn Capital Partners VI-A, L.P., une limited partnership, existant selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, 19904 Dover, Delaware, Etats-Unis, et enregistrée auprès du registre des sociétés de Delaware sous le numéro 4441559,

ici représentée par Paul Witte, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est actuellement l'associé unique (l'«Associé Unique») de MDCP VI Barometer S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 12.502,89), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.481, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1710 en date du 11 septembre 2008 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, susmentionné, en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2905 du 5 décembre 2008.

IV. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux (2) différentes classes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et les parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»).

2. Reclassifier les un million deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.250.289) parts sociales, ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune, en un million deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.250.289) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-six mille trois cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 46.346,99) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent deux euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 12.502,89) représenté par un million deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.250.289) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune, à cinquante-huit mille huit cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 58.849,88) représenté par deux millions cinquante-quatre mille deux cent soixante-six (2.054.266) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune et trois millions huit cent trente mille sept cent vingt-deux (3.830.722) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune.

4. Emission, avec paiement d'une prime d'émission totale de huit cent quatre-vingt-quatre mille soixante-et-un euros (EUR 884.061,-), (i) de huit cent trois mille neuf cent soixante-dix-sept (803.977) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et (ii) trois millions huit cent trente mille sept cent vingt-deux (3.830.722) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»), toutes ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément à la modification proposée de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts»).

5. Acceptation de la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

- Les Nouvelles Parts Sociales par Madison Dearborn Capital Partners VIA, L.P., une limited partnership, existant selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, 19904 Dover, Delaware, Etats-Unis, et enregistrée auprès du registre des sociétés de Delaware sous le numéro 4441559 (l'«Associé Unique») avec paiement d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-quatre mille soixante-et-un euros (EUR 884.061,-), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de huit cent quatre-vingt-douze mille cent euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 892.100,77) (la «Créance 1») et allocation des Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique; et

- Les Nouvelles Parts Sociales de Classe A par l'Associé Unique, par un apport en nature consistant en une partie d'une créance, ayant un montant total de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-), duquel un montant de trente-huit mille trois cent sept euros et vingt-deux centimes (EUR 38.307,22) est apporté (la «Créance 2») et allocation des Nouvelles Parts Sociales de Classe A à l'Associé Unique.

6. Déterminer les droits attachés à chaque classe de parts sociales de la Société et subséquemment modifier les articles 6.1 et 13.1 dernier paragraphe des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à cinquante-huit mille huit cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 58.849,88) représenté par (i) deux millions cinquante-quatre mille deux cent soixante-six (2.054.266) Parts Sociales Ordinaires et (ii) trois millions huit cent trente mille sept cent vingt-deux (3.830.722) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A sont ensemble visées comme étant les «Parts Sociales».

En ce qui concerne les profits, lors d'un remboursement de capital lors d'une liquidation, d'une réduction de capital ou autrement, le surplus d'actifs de la Société restant après le paiement des dettes doit être utilisé de la façon suivante et avec l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront droit au paiement des bénéfices résultant des investissements fait par la Société et financés par le biais de l'émission de ces Parts Sociales Ordinaires proportionnellement à leurs souscription respectives à ces Parts Sociales Ordinaires; et

(b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit au paiement du montant restant proportionnellement à leur participation dans la Société.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

« **Art. 13. Distribution des bénéfices.**

13.1 - Principe général

Le Solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion et en fonction de l'article 6.1 des Statuts.»

7. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer deux (2) différentes classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de reclassifier les un million deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.250.289) parts sociales, ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune, en un million deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.250.289) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-six mille trois cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 46.346,99) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent deux euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 12.502,89) représenté par un million deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.250.289) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune, à cinquante-huit mille huit cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 58.849,88) représenté par deux millions cinquante-quatre mille deux cent soixante-six (2.054.266) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune et trois millions huit cent trente mille sept cent vingt-deux (3.830.722) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission totale de huit cent quatre-vingt-quatre mille soixante-et-un euros (EUR 884.061,-), (i) huit cent trois mille neuf cent soixante-dix-sept (803.977) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune, et (ii) trois millions huit cent trente mille sept cent vingt-deux (3.830.722) Nouvelles Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune, toutes ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément à la modification proposée de l'article 6 des Statuts.

Souscription/Paiement

Ensuite a comparu Paul Witte, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux nouvelles parts sociales émises comme suit:

- Les Nouvelles Parts Sociales, avec paiement d'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-quatre mille soixante-et-un euros (EUR 884.061,-), et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par apport en nature de la Créance 1 (l'«Apport 1»), détenue par l'Associé Unique contre MDCP VI Barometer II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros et quarante-sept centimes (EUR 12.500,47), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.480 («MDCP VI Barometer II») pour un montant total net de huit cent quatre-vingt-douze mille cent euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 892.100,77); et

- Les Nouvelles Parts Sociales de Classe A, et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de Classe A par apport en nature de la Créance 2 (l'«Apport 2»), détenue par l'Associé Unique contre la Société pour un montant total net de trente-huit mille trois cent sept euros et vingt-deux centimes (EUR 38.307,22).

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de (i) la Créance 1 et (ii) la Créance 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de (i) la Créance 1 et (ii) la Créance 2 à la Société.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de (i) la Créance 1 et (ii) la Créance 2 a été donnée à la Société.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport 1 et de l'Apport 2 a été certifiée ce jour sur base d'un bilan intérimaire de la Société et d'une déclaration d'apport (declaration of recipient company) émise ce jour par le conseil de gérance de la Société, qui resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de déterminer les droits attachés à chaque classe de parts sociales de la Société et subséquentement de modifier les articles 6.1 et 13.1 dernier paragraphe des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à cinquante-huit mille huit cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 58.849,88) représenté par (i) deux millions cinquante-quatre mille deux cent soixante-six (2.054.266) Parts Sociales Ordinaires et (ii) trois millions huit cent trente mille sept cent vingt-deux (3.830.722) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de zéro point zéro un euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A sont ensemble visées comme étant les «Parts Sociales».

En ce qui concerne les profits, lors d'un remboursement de capital lors d'une liquidation, d'une réduction de capital ou autrement, le surplus d'actifs de la Société restant après le paiement des dettes doit être utilisé de la façon suivante et avec l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront droit au paiement des bénéfices résultant des investissements fait par la Société et financés par le biais de l'émission de ces Parts Sociales Ordinaires proportionnellement à leurs souscription respectives à ces Parts Sociales Ordinaires; et

(b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit au paiement du montant restant proportionnellement à leur participation dans la Société.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

« Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1 - Principe général

Le Solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion et en fonction de l'article 6.1 des Statuts.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg à la date mentionné au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Witte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2011. Relation: EAC/2011/241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021854/340.

(110025830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Select Commerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 24.013.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au reg039908istre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/03/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011039903/12.

(110044345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

EXTRAIT

Démission de Madame Miriam Murphy, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, de son poste de délégué à la gestion journalière de la société SES ASTRA S.A., avec effet au 08 mars 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011039906/12.

(110044001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Preferred Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.874.

Rectification de l'acte déposé en date du 31 janvier 2011 (L110018440)

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of January.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Diversified Finance Investments, LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, U.S.A, whose principal place of business is at 90 S. 7th Street, 13th Floor, Minneapolis, MN 55402-3903, United States, here represented by Bertrand MARIAUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Preferred Funding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.866, and whose share capital is fixed at sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-),

here represented by Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Diversified Finance Investments, LLC, prenamed, and Preferred Funding S.à r.l., prenamed, prenamed, represent the entire share capital of Preferred Investments S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.874 and whose share capital is fixed at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), incorporated by deed of the undersigned notary on 20 October 2009, published in the *Mémorial C* of 13 November 2009, number 2222 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 8 November 2010 by deed of the undersigned notary, published in the *Mémorial C* of 21 December, number 2803.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to acknowledge a payment of one hundred and four million eight hundred and thousand six hundred and ninety eight US Dollars (USD 104,800,698.-) to the share premium account attached to the Class A Preference Shares (as defined below).

2. Decision to amend article 7.1 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read as follows:

" **7.1.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-) represented by:

thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Ordinary Share Premium") of thirty-three US Cents (USD 0.33) each (the "Ordinary Shares");

fifty five thousand (55,000) redeemable preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Redeemable Preference Shares");

thirteen thousand six hundred and fifty (13,650) redeemable class A preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class A Preference Share Premium") of two hundred and fifty thousand seven hundred and ninety US dollars and twenty six US cents (USD 250,790.26) each (the "Class A Preference Shares");

one hundred (100) redeemable class B preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class B Preference Share Premium") of forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 49,999.-) each (the "Class B Preference Shares"); and

one thousand two hundred and fifty (1,250) redeemable class C preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class C Preference Share Premium") of nineteen thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 19,999.-) each (the "Class C Preference Shares"),

all of which (collectively the "Shares" and any of them, a "Share") are entirely subscribed and fully paid up."

After this having been set forth, Diversified Finance Investments, LLC, prenamed, and Preferred Funding S.à r.l., prenamed, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners of the Company unanimously resolved to acknowledge a payment of one hundred and four million eight hundred and thousand six hundred and ninety eight US Dollars (USD 104,800,698.-) to the share premium account attached to the Class A Preference Shares.

Second resolution

The partners of the Company unanimously resolved to amend article 7.1 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read as follows:

" **7.1.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-) represented by:

thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Ordinary Share Premium") of thirty-three US Cents (USD 0.33) each (the "Ordinary Shares");

fifty five thousand (55,000) redeemable preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Redeemable Preference Shares");

thirteen thousand six hundred and fifty (13,650) redeemable class A preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class A Preference Share Premium") of two hundred and fifty

thousand seven hundred and ninety US dollars and twenty six US cents (USD 250,790.26) each (the "Class A Preference Shares");

one hundred (100) redeemable class B preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class B Preference Share Premium") of forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 49,999.-) each (the "Class B Preference Shares"); and

one thousand two hundred and fifty (1,250) redeemable class C preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class C Preference Share Premium") of nineteen thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 19,999.-) each (the "Class C Preference Shares"),

all of which (collectively the "Shares" and any of them, a "Share") are entirely subscribed and fully paid up."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Me Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

Diversified Finance Investments, LLC, une société à responsabilité limitée constituée dans l'État du Delaware aux États-Unis, ayant son centre d'administration central au 90 S. 7th Street, N-9305-135, Minneapolis, MN 55402-3903, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par Bertrand MARIAUX, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Preferred Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.866 et dont le capital social est fixé à soixante mille dollars américains (USD 60.000.-),

ici représentée par Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le fondé de pouvoir des parties comparantes et par le notaire soussigné, annexées au présent acte, qui sera déposé auprès des autorités d'enregistrement.

Diversified Finance Investments, LLC, susnommée et Preferred Funding S.à r.l., susnommée représentent l'intégralité du capital social de Preferred Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les loi du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.874 et dont le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000.-), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 20 octobre 2009, publié au Mémorial C du 13 novembre 2009, numéro 2222 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifié pour la dernière fois en date du 8 novembre 2010 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C du 21 décembre, numéro 2803.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de reconnaître le paiement de cent quatre millions huit cent mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 104.800.698,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A (telles définie ci-dessous).

2. Décision de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 7 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

" **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille dollars américains (USD 100,000.-) représenté par:

trente mille (30.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et attribuées d'une Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires de trente-trois centimes de dollar américain (USD 0,33) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires");

cinquante-cinq mille (55.000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune (les "Parts Sociales Privilégiées Remboursables");

treize mille six cent cinquante (13.650) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission ("Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A") de deux cent cinquante mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains et vingt-six cents (USD 250.790,26.-) chacune (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A");

cent (100) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission ("Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B") de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf dollars américains (USD 49.999,-) chacune (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B"), et

mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie C ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission ("Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C") de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 19.999,-) chacune (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C");

qui sont toutes (collectivement les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale") souscrites et entièrement libérées."

Après avoir établi ce qui précède, Diversified Finance Investments, LLC, susnommée et Preferred Funding S.à r.l., susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de reconnaître le paiement de cent quatre millions huit cent mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 104.800.698,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A, preuve d'un tel paiement ayant été donné au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 7 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

" **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille dollars américains (USD 100 000.-) représenté par:

trente mille (30.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et attribuées d'une Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires de trente-trois centimes de dollar américain (USD 0,33) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires");

cinquante-cinq mille (55.000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune (les "Parts Sociales Privilégiées Remboursables");

treize mille six cent cinquante (13.650) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission ("Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A") de deux cent cinquante mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains et vingt-six cents (USD 250.790,26.-) chacune (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A");

cent (100) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission ("Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B") de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf dollars américains (USD 49.999,-) chacune (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B"), et

mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie C ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission ("Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C") de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 19.999,-) chacune (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C");

qui sont toutes (collectivement les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale") souscrites et entièrement libérées."

Évaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: B. MARIAUX, J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2011. LAC/2011/3966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011023683/192.

(110028193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Serfina S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011039904/11.

(110044788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Serfina S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011039905/11.

(110044789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

EXTRAIT

Démission de Madame Miriam Murphy, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, de son poste de délégué à la gestion journalière de la société SES ASTRA SERVICES EUROPE S.A., avec effet au 08 mars 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011039907/12.

(110044000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Prima Luce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.622.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mars 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 11 mars 2011, que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, avec effet au 17 juin 2010.

2. L'assemblée décide d'accepter la démission du Dr Peter Hamacher de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat, et décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), demeurant profession-

nellement à L-1330 Luxembourg 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, comme Administrateurs de la société, avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

PRIMA LUCE S.A.

François Georges / Jérôme Wunsch

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011041081/20.

(110045731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Burogest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.840.

— STATUTS

L'an deux mille onze. Le onze janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société LIBRA HOLDING S.A., avec siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.445, ici représentée par Monsieur Sven JANSENS, comptable, demeurant professionnellement à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

BUROGEST LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. La société a pour objet la mise à disposition de tiers, des bureaux, des ordinateurs, des archives, des garages, des services de téléphone, télécopie, télex et autres services administratifs et commerciales ainsi que la gestion de son propre portefeuille de propriétés intellectuelles.

La société pourra également, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. De plus la société pourra participer sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (€ 33.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT TRENTE EUROS (€ 330,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de celui-ci. En cas d'administrateur unique la société est engagée par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- Par dérogation, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra, le premier lundi du mois de juin en 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société LIBRA HOLDING S.A., prénommée, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de quinze mille euros (€ 15.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

42953

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur VANMOLLEKOT Fabian, manager, né le 8 août 1977 à Charleroi, demeurant à Virton B-6700, 45, avenue Bouvier.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes: ARIETIS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.781.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 278, route D'Esch.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2011. Relation: EAC/2011/760. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022955/119.

(110027590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of "Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 137.183, incorporated by deed acted on the 7th day of March 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 930 of April 15, 2008 and whose Articles of Incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary enacted on July 9, 2010, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2202 of October 16, 2010.

There appeared:

ADAAFA Group Limited, a Cyprus company, with registered office at Nicosia registered with the Trade and Companies Register of Nicosia under the number HE 217302 (the Sole Partner),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Modification to the corporate object of the Company.

2. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

Sole resolution:

It is decided to amend article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“The corporate object of the Company will be to render services as registrar agent and transfer agent, corporate domiciliation agent, client communication agent, financial sector administrative agent and to render company formation services and management services based on articles 25, 29, 29-1, 29-2 and 29-5 of the law dated April 5, 1993 as amended”.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée “Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.” (la «Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 137.183, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 930 du 15 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2202 du 16 octobre 2010.

A comparu:

«ADAAFA Group Limited», une société de droit chypriote, ayant son siège social à Nicosie, enregistrée au registre de commerce de Nicosie sous le numéro HE 217302 («l'Associé Unique»),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société.
2. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique décide ce qui suit:

Résolution unique:

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«La société aura pour objet de rendre des services d'agent de transfert et d'agents teneur de registre, de rendre des services de domiciliaire de sociétés, de rendre des services en tant qu'agent de communication a la clientèle, de rendre des services en tant qu'agent administratif du secteur financiers et de rendre des services de constitution et de gestion de sociétés, en ce au sens des articles 25, 29, 29-1, 29-2 et 29-5 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle qu'amendée».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.300.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60295. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.
Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011023463/86.

(110028158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.391.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a limited corporate partnership company ("société en commandite simple"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott International Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 27 March 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 894 dated 28 April 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.772 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 1st December 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 99,791 (ninety-nine thousand seven hundred ninety-one) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,600,000 (two million six hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 99,791,000 (ninety-nine million seven hundred ninety-one thousand United States Dollars) to USD 102,391,000 (one hundred two million three hundred ninety-one thousand United States Dollars) by the issue of 2,600 (two thousand six hundred) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 23,400,000 (twenty-three million four hundred thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,600,000 (two million six hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 99,791,000 (ninety-nine million seven hundred ninety-one thousand United States Dollars) to USD 102,391,000 (one hundred two million three hundred ninety-one thousand United States Dollars) by the issuance of 2,600 (two thousand six hundred) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 23,400,000 (twenty-three million four hundred thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of (i) 1,000 common shares held by the Sole Shareholder in Unimed Canada Inc., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 60 Columbia Way, Suite 102, Markham, Ontario, L3R 0C9, Canada ("Unimed Canada") and representing the entire share capital of Unimed Canada amounting to CDN\$ 1,550.00 (the "Unimed Canada Shares"), and of (ii) 18,500,000 common shares held by the Sole Shareholder in Abbott Products Canada Inc. (formerly Solvay Pharma Canada Inc.), a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 60 Columbia Way, Suite 102, Markham, Ontario, L3R 0C9, Canada ("Solvay Canada") and representing the entire share capital of Solvay Canada amounting to CDN\$ 1,000.00 (the "Solvay Canada Shares", and together with the Unimed Canada Shares, the "Contributed Shares").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below and which is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of Contributed Shares (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 26,000,000 (twenty-six million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 31 December 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;
 - c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;
 - d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 31st December 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 102,391 (one hundred two thousand three hundred ninety-one) shares.

The notary acts that the 102,391 (one hundred two thousand three hundred ninety-one) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend, the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 102,391,000 (one hundred two million three hundred ninety-one thousand United States Dollars), represented by 102,391 (one hundred two thousand three hundred ninety-one) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott International Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 27 mars 2009, publié au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” («Mémorial C») numéro 894 du 28 avril 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 1^{er} décembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 99.791 (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.600.000 USD (deux millions six cent mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 99.791.000 USD (quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) à 102.391.000 USD (cent deux millions trois cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) par l'émission de 2.600 (deux mille six cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 23.400.000 USD (vingt-trois millions quatre cent mille Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. de nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action;

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.600.000 USD (deux millions six cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 99.791.000 USD (quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) à un montant de 102.391.000 USD (cent deux millions trois cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) par l'émission de 2.600 (deux mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 23.400.000 USD (vingt-trois millions quatre cent mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en (i) 1.000 parts sociales ordinaires détenues par l'Associé Unique dans Unimed Canada Inc., une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social sis 60, Columbia Way, Suite 102, Markham, Ontario, L3R 0C9, Canada («Unimed Canada») et représentant l'intégralité du capital social de Unimed Canada s'élevant à 1.550,00 CDN\$ (les «Parts dans Unimed Canada»), et en (ii) 18.500.000 parts sociales ordinaires détenues par l'Associé Unique dans Abbott Products Canada Inc. (anciennement Solvay Pharma Canada Inc.), une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social sis 60, Columbia Way, Suite 102, Markham, Ontario, L3R 0C9, Canada («Solvay Canada») et représentant l'intégralité du capital social de Solvay Canada s'élevant à 1.000,00 CDN\$ (les «Parts dans Solvay Canada», et ensemble avec les Parts dans Unimed Canada, les «Parts Apportées»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous et qui est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts Apportées (l'«Apport»).

Évaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 26.000.000 USD (vingt-six millions de Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 1^{er} décembre 2010, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 31 décembre 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 102.391 (cent deux mille trois cent quatre-vingt-onze) parts sociales.

Le notaire établit que les 102.391 (cent deux mille trois cent quatre-vingt-onze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 102.391.000 USD (cent deux millions trois cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains), représenté par 102.391 (cent deux mille trois cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ six mille sept cents euros (€ 6.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021595/257.

(110025868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

West End Building Material S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

West End Building Material S.à r.l.

Roel Schrijen

Gérant

Référence de publication: 2011039940/13.

(110044211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Sevirosa Officina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.179.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011039908/11.

(110044350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Société de Gestion Internationale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 77.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039911/9.

(110044378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Société Immobilière ING Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039912/9.

(110044216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Tamara SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 28.808.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.03.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011039920/12.

(110044023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.